

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, convoquée par **AVIS ÉLECTRONIQUE** et tenue à l'Édifice municipal, ce **lundi, 4 juin 2012** à 20 :00 heures.

Sont présents :

Madame : Sonia Laurendeau

Messieurs Réal Beaulieu
Roger Lapierre
Pierre Dorval
Serge Guimond
Nelson Cloutier

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Prière et ouverture de la séance

Madame Josée Godbout récite la prière et Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

111-06-2012

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

QUE l'ordre du jour soit accepté en ajoutant le point suivant :

4.3 UMQ/Formation/La direction générale d'une municipalité

1. Prière et ouverture de la session
2. Ordre du jour
 - 2.1 Acceptation
3. Procès-verbaux du 1^{er} et 7 mai 2012
 - 3.1 Acceptation
4. Administration
 - 4.1 Camion incendie/Refinancement/Appel d'offre public/268 200\$
 - 4.2 Conciergerie/Salaire/Demande
5. Réseau routier
 - 5.1 Fauchage des chemins/Demande de prix
 - 5.2 MTQ/Réparation/chemin Lac-des-Plaines/Pont 4062/Rivière Bras Nord-Est
 - 5.3 Travaux à faire
6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux
 - 6.1 Rencontre des propriétaires des lots visés/Bassin de traitement et prise d'eau
 - 6.2 BPR inc./Facture 10014432/Municipalité
 - 6.3 BPR inc./Facture 10014434/MTQ
7. Urbanisme et zonage
 - 7.1 Offres de service/Plan et règlements

- 7.2 Association Québécoise d'urbanisme/Formation/Élus, gestionnaire, inspecteur & comité consultatif d'urbanisme
- 7.3 Règlement #376-2012/Adoption
- 7.4 CPTAQ/Îlots déstructurés/Orientation préliminaire/Avis favorable
- 8. Corporation Épiscopale de Sainte-Anne-de-La-Pocatière
 - 8.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Acquisition/Ordre du jour/2 juillet 2012
- 9. Subvention & cotisation
 - 9.1 Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle-2012-2013
- 10. Varia
- 11. Comptes payés et à payer
 - 11.1 Acceptation
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

3. Procès-verbaux du 1^{er} et 7 mai 2012

3.1 Acceptation

112-06-2012

Procès-verbaux/1^{er} & 7 mai 2012/Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

QUE les procès-verbaux du 1^{er} et 7 mai 2012 soient acceptés.

4. Administration

4.1 Camion incendie/Refinancement/Appel d'offre public/268 200\$

113-06-2012

Camion incendie/Refinancement/Appel d'offre public/Émission de billet/268 200\$.

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 335-06, la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard souhaite emprunter par billet un montant total de 268 200 \$;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 268 200 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro **335-06** soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 12 juin 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	14 100 \$
2014.	14 600 \$
2015.	15 000 \$
2016.	15 600 \$
2017.	16 000 \$ (à payer en 2017)
2017.	192 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro **335-06**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

114-06-2012

Camion incendie/Refinancement/Appel d'offre public /Soumissionnaire / Acceptation.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Cyrille-de-Lessard accepte l'offre qui lui est faite de **CAISSE DESJARDINS DE L'ISLET** pour son emprunt du 12 juin 2012 au montant de 268 200 \$ par **billet** en vertu du règlement d'emprunt numéro **335-06**, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

14 100 \$	3.11 %	12 juin 2013
14 600 \$	3.11 %	12 juin 2014
15 000 \$	3.11 %	12 juin 2015
15 600 \$	3.11 %	12 juin 2016
208 900 \$	3.11 %	12 juin 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

4.2 Conciergerie/Salaire/Demande

115-06-2012

Conciergerie/Montant forfaitaire/Augmentation.

CONSIDÉRANT la demande d'augmentation des montants forfaitaires mensuels payés à la concierge de l'Édifice municipal et du Centre des Loisirs;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Roger Lapierre
Et unanimement résolu : -

D'accepter en partie la demande soit, 15 \$ de plus par mois pour l'Édifice municipal et pour le Centre des Loisirs, le montant accordé par mois sera à revoir lors des prévisions budgétaires de 2013.

4.3 UMQ/Formation/La direction générale d'une municipalité.

116-06-2012

UMQ/Formation/La direction générale d'une municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

D'accepter que madame la directrice générale s'inscrive à cette formation de 2 jours à Drummondville soit les 20 et 21 septembre 2012 au coût de 609.37\$ incluant les taxes.

QUE les frais d'hébergement et de déplacement reliés à cette formation lui seront remboursés.

5. Réseau routier

5.1 Fauchage des chemins/Demande de prix

117-06-2012

Fauchage des chemins/Demande de prix-2012

CONSIDÉRANT QU'il y a des travaux de fauchage de bordures de chemins à exécuter dans la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

QUE des offres de services soient demandées auprès de **deux (2) entreprises locales** spécialisées pour ces travaux.

5.2 MTQ/Réparation/chemin Lac-des-Plaines/Pont 4062/Rivière Bras Nord-Est

118-06-2012

MTQ/Réparation/chemin Lac-des-Plaines/Pont 4062/Rivière Bras Nord-Est.

CONSIDÉRANT la reprise en charge, par le ministère des Transports du Québec, des ponts situés sur le réseau routier municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constaté certaines anomalies au pont numéro P-4062 Bras Nord-Est situé dans le chemin du Lac-des-Plaines en ce qui a trait à la cage ouest du pont;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

DE demander au ministère des Transports du Québec d'exécuter les travaux nécessaires à la réfection du pont afin d'éviter que le pont ne se détériore davantage.

5.3 Travaux à faire

119-06-2012

Réseau routier/Travaux prioritaires de voirie/Liste

Monsieur Nelson Cloutier, conseiller énumère une série de travaux à effectuer aux chemins municipaux :

- 7^e Rang : Fossés, 40-50 voyages gravier
- Tous les chemins : Nivelage
- Tour-du-Lac-des-Plaines : Ponceau à la décharge
- Dépôt : 20 voyages de gravier

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

D'autoriser l'exécution de ces travaux.

120-06-2012

Travaux d'entretien d'asphalte/Chemin Lessard Ouest/Appel d'offre.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu : -

DE faire des travaux d'entretien d'asphalte au chemin Lessard Ouest à 2 endroits sur le chemin Lessard Ouest sur une distance totalisant 500 mètres et d'inviter quatre (4) entrepreneurs de la région à soumissionner pour la réalisation de ces travaux.

6. Aqueduc, Égouts et Assainissement des eaux

6.1 Rencontre des propriétaires des lots visés/Bassin de traitement et prise d'eau.

Une rencontre préliminaire aura lieu jeudi, le 7 juin 2012 à 19h00 à l'Édifice municipal avec les propriétaires des lots visés par l'implantation des bassins de traitement des eaux usées dans le cadre du projet d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées.

Cette rencontre a pour but de les informer du projet, de leur expliquer entre autres, l'emplacement choisi des bassins et de répondre à leur questionnement.

6.2 BPR inc./Facture 10014432/Municipalité

121-06-2012

BPR inc./Facture 10014432/Municipalité.

Il est proposé par : Monsieur Nelson Cloutier
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014432 de BPR inc. au montant de 8 801.27\$ taxes incluses.

6.3 BPR inc./Facture 10014434/MTQ

122-06-2012

BPR inc./Facture 10014434/Ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE le projet du réseau d'aqueduc, d'égout, d'assainissement des eaux usées et voirie s'effectue conjointement avec le ministère des Transports pour les travaux qui s'exécuteront sur la partie de la Route 285;

CONSIDÉRANT QUE les ingénieurs instrumentant au dossier du ministère des Transports sont également BPR inc.;

CONSIDÉRANT QUE les factures qui seront présentées par BPR inc. concernant ce projet seront acquittées par la municipalité mais remboursées par le ministère des Transports à la municipalité sur présentation des factures;

CONSIDÉRANT QUE les remboursements qui seront faits par le ministère ne comprendront pas les taxes, ces dernières seront réclamées au gouvernement par la municipalité;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Réal Beaulieu
Et unanimement résolu : -

D'accepter la facture #10014434 de BPR inc. au montant de 32 944.25\$ incluant les taxes.

7. Urbanisme et zonage

7.1 Offres de service/Plan et règlements

123-06-2012

Plan & règlements d'urbanisme/Révision/Offre de service-2012.

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Islet est entré en vigueur en octobre 2010;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 59 L.A.U.)* les municipalités locales incluses sur le territoire de la MRC dont le schéma d'aménagement et de développement a été révisé, doivent, dans les deux ans de cette entrée en vigueur, réviser leur plan d'urbanisme et les règlements d'urbanisme tels que règlements de zonage, lotissement, construction et celui relatif à l'émission des permis;

CONSIDÉRANT QUE pour répondre à l'article 59 précité, la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard doit faire la réforme de son plan et règlements d'urbanisme afin d'être conforme au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes spécialisées dans le domaine de l'urbanisme ont été sollicitées par la municipalité afin qu'ils produisent une offre de service pour la révision du plan et ses règlements d'urbanisme soit, Urba Solutions et Gaston St-Pierre & Associés inc.;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Pierre Dorval
Appuyé par : Monsieur Serge Guimond
Et unanimement résolu :

D'accorder le contrat à la firme Urba Solutions de Saint-Anaclet-de-Lessard dans la région de Rimouski au montant de 21 000\$ plus taxes réparti comme suit :

- 15% à l'acceptation de l'offre de service
- 35% à la moitié du mandat
- 50% lors de la livraison finale des documents

QUE le montant précité inclus les honoraires techniques et professionnels, frais de déplacement et frais divers reliés aux télécommunications et autres.

QUE les travaux s'étaleront sur une période de deux(2) ans soit de janvier 2013 et au plus tard décembre 2014.

7.2 Association Québécoise d'urbanisme/Formation/Élus, gestionnaire, inspecteur & comité consultatif d'urbanisme

124-06-2012

Association Québécoise d'urbanisme/Formation/Élus, gestionnaire, inspecteur & comité consultatif d'urbanisme-2012.

CONSIDÉRANT QUE dans un avenir rapproché, la municipalité devra procéder à la révision de son plan et règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Québécoise d'Urbanisme offre une formation, sur place, relativement à la refonte du plan et règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'à la veille de la révision du plan et règlements d'urbanisme, une telle formation serait utile aux élus, gestionnaire, inspecteur et membres du comité consultatif d'urbanisme face aux enjeux relié à cette révision;

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Madame Sonia Laurendeau
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE madame la directrice générale entreprenne les démarches auprès de l'Association Québécoise d'Urbanisme afin de planifier cette formation.

7.3 Règlement #376-2012/Adoption

125-06-2012

Règlement #376-2012 modifiant le règlement de zonage #238 de façon à autoriser des établissements hôteliers et des logements dans les zones institutionnelles et publiques (8P)/Adoption.

RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2012

RÈGLEMENT #376-2012 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE #238 DE FAÇON À AUTORISER DES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ET DES LOGEMENTS DANS LES ZONES INSTITUTIONNELLES ET PUBLIQUES 8P.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard a adopté, en 1990, une réglementation d'urbanisme dont un règlement de zonage actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard juge opportun de modifier son règlement de zonage #238 de façon à autoriser les établissements hôteliers et les logements dans les zones institutionnelles et publiques (8P);

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil de la municipalité de modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU' une consultation publique, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été tenue le 1^{er} mai 2012;

CONSIDÉRANT QU' un avis de présentation a également été donné le 7 mai 2012;

IL EST, PAR CONSÉQUENT :

PROPOSÉ PAR : Monsieur Serge Guimond
APPUYÉ PAR : Monsieur Pierre Dorval
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'adopter le règlement 376-2012 modifiant le règlement de zonage #238 aux fins précitées, le tout comme suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TITRE

Le règlement porte le titre de « *Règlement #376-2012 modifiant le règlement de zonage #238 de façon à autoriser des établissements hôteliers et des logements dans les zones institutionnelles et publiques (8P)* ».

ARTICLE 3 MODIFICATIONS

À l'article 6.5.2.1 intitulé « Usages principaux » du règlement de zonage #238, ajouter à la liste des usages :

- n) établissements hôteliers
- o) logements

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à St-Cyrille-de-Lessard, le 4 juin 2012.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière

7.4 CPTAQ/Îlots déstructurés/Orientation préliminaire/Avis favorable

126-06-2012

CPTAQ/Îlots déstructurés/Orientation préliminaire/Avis favorable.

CONSIDÉRANT QUE l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* permet à la MRC de L'Islet de soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole provinciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Islet a adopté une résolution, le 13 juin 2011, afin d'initier une demande pour l'implantation de résidences, en vertu des dispositions de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec* (LPTAAQ), soit pour une demande à portée collective;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ a émis, le 6 mars 2012, un compte rendu et une orientation préliminaire concernant la demande à portée collective de la MRC de L'Islet (dossier 372876);

CONSIDÉRANT QUE dans un délai de 45 jours, la CPTAQ doit recevoir des avis favorables de chacune des parties intéressées afin d'émettre une autorisation dans le sens de l'orientation préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE l'orientation préliminaire répond à l'entente convenue lors d'une rencontre tenue le 1^{er} novembre 2011 et qui réunissait les représentants de la MRC de L'Islet, les municipalités locales concernées,

la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud ainsi que les membres de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite regarder la possibilité d'ajouter un élément nouveau, soit celui de permettre au propriétaire d'un lot acquis avant la date de dépôt de la demande par la MRC, soit le 13 juin 2011, de pouvoir soumettre une demande à la CPTAQ pour la construction d'une résidence, s'il a mis en place des activités agricoles sur la propriété visée et s'il a reçu les appuis de la MRC et de l'UPA;

CONSIDÉRANT QUE le but visé pour cette nouvelle demande est d'aider certains propriétaires ayant déjà investi des montants d'argent pour développer des projets agricoles sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Monsieur Réal Beaulieu
Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier
Et unanimement résolu : -

QUE la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard signifie à la CPTAQ son avis favorable concernant l'orientation préliminaire relative à la demande à portée collective numéro 372876 et demande à la CPTAQ de regarder la possibilité d'ajouter un élément supplémentaire, soit celui de permettre à un propriétaire d'un lot acquis avant la date de dépôt de la demande par la MRC, soit le 13 juin 2011, de pouvoir soumettre une demande à la CPTAQ pour la construction d'une résidence s'il a mis en place des activités agricoles sur la propriété visée et s'il a reçu les appuis de la MRC et de l'UPA.

8. Corporation Épiscopale de Sainte-Anne-de-La-Pocatière

8.1 Chapelle Lac-des-Plaines/Acquisition/Ordre du jour/2 juillet 2012

Les contribuables de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard sont invités à la séance ordinaire du 2 juillet 2012 à 20h00 où les élus municipaux feront connaître leur projet d'acquisition de la chapelle appartenant à la Corporation Épiscopale de Sainte-Anne-de-La-Pocatière située au Lac-des-Plaines. Un représentant du Diocèse sera présent à cette rencontre.

9. Subvention & cotisation

9.1 Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle-2012-2013

127-06-2012

Croix-Rouge Canadienne/Contribution annuelle-2012-2013.

Il est proposé par : Monsieur Roger Lapierre
Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau
Et unanimement résolu : -

D'accepter de payer la somme de 150\$ relativement à l'entente pour les services aux sinistrés pour la période du 2 mars 2012 au 1^{er} mars 2013.

10. Varia

Aucun sujet n'est ajouté au varia.

11. Comptes payés et à payer

11.1 Acceptation

128-06-2012

Acceptation des comptes.

Il est proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Pierre Dorval
Et unanimement résolu : -

D'adopter les listes des comptes payés et à payer datées du 4 juin 2012 au montant total de 107 603.86\$.

QUE ces listes de comptes sont disponibles pour consultation au bureau administratif de la municipalité situé à l'Édifice municipal.

Certificat de disponibilité de crédit

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de ces comptes.

12. Période de questions

Des réponses ont été fournies aux questions posées.

13. Levée de la séance.

129-06-2012

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Nelson Cloutier que la séance soit levée. Il est 21h00.

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière